

DEPARTEMENT DU GARD

SOCIETE DE LA BAMBOUSERAIE DE PRAFRANCE

Dossier d'autorisation environnementale unique

Mise en conformité avec la loi sur l'eau et les milieux aquatiques
Mise en service et exploitation de forages de substitution en période d'étiage
Régularisation du dispositif de maintien du débit réservé du gardon au droit de la prise du moulin

Période de l'enquête : du 5 Novembre au 23 Novembre 2018
effectuée dans la commune de Générargues.

PROCES-VERBAL D'ENQUÊTE

Commissaire enquêteur : Nicole PULICANI.

SOMMAIRE

I- DEROULEMENT DE L'ENQUETE

- 1- Le commissaire enquêteur
- 2- L'Arrêté d'ouverture d'enquête
- 3- Les mesures de publicité
- 4- La mise à disposition des dossiers et registres
- 5- La tenue des permanences
- 6- La participation du public
- 7- Clôture de l'enquête

II- LES OBSERVATIONS FORMULEES PAR LE PUBLIC

- 1- Permanences des 5 et 23 Novembre 2018

Le projet soumis à enquête consiste à autoriser la Société de la Bambouseraie de Prafrance à mettre en service et à exploiter des forages d'eaux souterraines en tant que ressources complémentaires en période d'étiage et à régulariser le dispositif de maintien du débit réservé du gardon au droit de la prise du moulin.

I – DEROULEMENT DE L'ENQUETE.

L'enquête publique relative à la mise en conformité des prélèvements d'eau effectués par la Sté Bambouseraie de Prafrance avec la loi sur l'eau et les milieux aquatiques s'est déroulée dans de bonnes conditions du 5 au 23 Novembre 2018.

Aucun incident particulier n'est venu perturber son bon déroulement.

1- Le commissaire enquêteur.

Nicole Pulicani a été désignée par décision n° E18000130/30 en date du 6 septembre 2018 du Tribunal Administratif de Nîmes.

2- L'Arrêté d'ouverture d'enquête.

L'enquête a été prescrite par Arrêté N° 1009-003 du 9 Octobre 2018 signé par M. le Directeur Départemental des territoires et de la mer pour M. le Préfet du Gard par délégation.

Cet arrêté a fixé :

1. Les dates de début et de fin d'enquête, du 5 au 23 Novembre 2018
2. La durée de l'enquête : 19 jours consécutifs
3. Le siège de l'enquête : Mairie de Générargues
4. Les mesures de publicité
5. Les dates et heures des permanences du commissaire enquêteur pour recevoir le public :
 - Lundi 5 Novembre de 9h à 12h
 - Vendredi 23 Novembre de 9h à 12h

3- Les mesures de publicité.

Les mesures de publicité devaient être réalisées au moins quinze jours avant le début de l'enquête et dans les 8 premiers jours de celle-ci.

Ces dispositions ont été respectées :

- Avis au public publié par les soins de la DDTM dans le journal Midi Libre le 19 octobre et le 9 novembre 2018 et dans le journal Cévennes Magazine le 10 Octobre et le 10 Novembre 2018.
- Avis publié par le maire de Générargues sur les points d'affichage habituels de la commune quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute sa durée. Un avis d'affichage établi par le Maire atteste de cet affichage constaté également par mes soins.

- Avis publié par le maître d'ouvrage sur les lieux des aménagements et ouvrages projetés quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute sa durée. J'ai pu constater que l'affichage a bien été réalisé.

4- La mise à disposition du dossier et du registre.

Le dossier d'enquête (tirage papier), dûment paraphé par le commissaire enquêteur, a été tenu à la disposition du public à la mairie de Générargues aux jours et heures d'ouverture de cette mairie pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier était également consultable par voie électronique sur le site des services de l'Etat dans le Gard.

Le maître d'ouvrage avait installé un poste informatique à la mairie de Générargues sur lequel le public pouvait librement consulter le dossier et porter ses observations.

Les observations du public pouvaient être déposées sur ce site, adressées à la mairie ou inscrites sur le registre d'enquête.

5- La tenue des permanences.

Le commissaire enquêteur a tenu deux permanences à la Mairie de Générargues

La mairie a mis à disposition une salle permettant la réception du public dans de bonnes conditions pour examiner le dossier et s'entretenir avec le commissaire enquêteur.

Le poste informatique mis à disposition par le maître d'ouvrage était installé dans cette même salle.

Le commissaire enquêteur a animé les permanences comme indiqué dans l'Arrêté d'ouverture d'enquête : lundi 5 Novembre de 9h à 12h et vendredi 23 Novembre de 9h à 12h.

6- Participation du public.

Personne ne s'est présenté à la permanence du 5 Novembre 2018.

Personne ne s'est présenté à la permanence du 23 Novembre 2018.

7- Clôture de l'enquête.

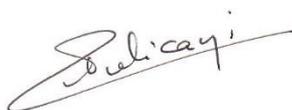
A l'issue du délai imparti à cette enquête, le commissaire enquêteur a clos et signé le registre d'enquête à la mairie de Générargues.

II- OBSERVATIONS FORMULEES PAR LE PUBLIC.

Aucune observation n'a été formulée ni sur le registre, ni par voie électronique ni au cours des deux permanences.

Le présent procès-verbal est transmis au maitre d'ouvrage pour qu'il puisse en prendre connaissance.

Le commissaire enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pulicani', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.

Nicole Pulicani